

# Identification des contraintes

---



## Description

À ce niveau les contraintes du projet d'éco-conception doivent être identifiées à travers une veille réglementaire et technique.

Il existe 4 types de contraintes :

- Les contraintes réglementaires
- Les contraintes techniques
- Les contraintes dues à l'utilisateur

## Contraintes réglementaires

La réglementation est la première contrainte à investiguer de par son caractère non-flexible et obligatoire.

Par exemple, une contrainte réglementaire peut être la possibilité d'utiliser un plastique pour un usage à contact alimentaire pour un produit d'emballage.

Il existe de nombreuses directives européennes et françaises qui encadrent la mise sur le marché de produits.

On peut citer :

- La directive REACH<sup>1</sup> qui interdit l'utilisation de substances chimiques reconnues comme dangereuses pour la santé humaine.
- La directive ROHS<sup>2</sup> qui vise à limiter l'utilisation de dix substances chimiques à risque dans les produits électriques et électroniques.

## Contraintes techniques

Au niveau technique, la matière, le procédé de fabrication, la logistique imposent des choix spécifiques.

## Contraintes liées à la demande du client

Les attentes des clients et usagers peuvent constituer des contraintes au projet d'éco-conception, en effet elles restreignent les possibilités dès l'amont de la démarche. Toutefois les attentes des clients ne sont pas figées dans le marbre et sont soumis à un certain niveau de flexibilité (de la part des clients) qu'il convient d'identifier.

---

<sup>1</sup> [https://ec.europa.eu/environment/chemicals/reach/reach\\_en.htm](https://ec.europa.eu/environment/chemicals/reach/reach_en.htm)

<sup>2</sup> [https://ec.europa.eu/environment/topics/waste-and-recycling/rohs-directive\\_en](https://ec.europa.eu/environment/topics/waste-and-recycling/rohs-directive_en)